



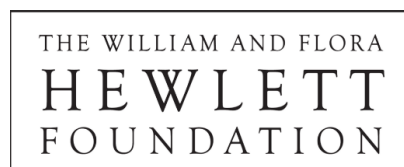
GrOW POLICY FORUM :

« Croissance en Afrique de l'Ouest, rôle des industries extractives dans l'autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire »

28-29 Septembre 2017

**Maison de l'Entreprise, Plateau, Abidjan
Côte d'Ivoire**

www.cires-ci.com ou hashtag : #GPFC17



RÉSUMÉ EXÉCUTIF RAPPORT COTE D'IVOIRE

Le Ghana et la Côte d'Ivoire partagent plusieurs points communs, notamment des conditions climatiques, sociales et agricoles similaires. En dépit des stratégies de croissance différentes, les deux pays ont un véritable potentiel au niveau des ressources minières, pétrolières et en gaz naturel. Au Ghana, depuis la mise en exploitation d'un important gisement de pétrole en 2010 dans la zone frontalière entre les deux pays, la part du secteur extractif au PIB excède 8% avec une croissance interne du secteur atteignant le pic de 206,5% en 2011. La Côte d'Ivoire quant à elle dispose d'un potentiel minier important (PND 2016-2020) et elle envisage de faire du secteur extractif, la seconde « mamelle » de l'économie. Même si la part de ce secteur par rapport au Ghana est relativement faible, son développement est prometteur avec une proportion au PIB d'au moins 5% depuis 2010.

Cette part croissante du secteur extractif au PIB dans les deux pays, pose un ensemble de défis dont ceux de la gouvernance du secteur, de la création d'emplois et de la répartition équitable entre hommes et femmes des revenus générés. Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, l'instabilité socio-politique a eu une incidence sur l'explosion de l'exploitation artisanale qui a nécessité la mise en œuvre en 2014 du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) dont l'objectif était de maîtriser l'exploitation artisanale en vue de contrôler son impact sur l'environnement et le cadre de vie des populations.

L'étude de l'AGEPE (2013), montre que les emplois dans l'exploitation minière et la production d'hydrocarbure sont généralement à dominance masculine, et il y a peu d'obligations juridiques quant à la formation et à l'embauche de femmes. En limitant les investissements dans les contributions potentielles que représentent les femmes dans ce secteur, les économies qui reposent sur les industries d'extraction pourraient bien manquer une importante occasion de stimuler la croissance et l'emploi. L'objectif principal de la présente étude est donc d'analyser la participation des femmes aux activités extractives, et plus particulièrement, mesurer la contribution des activités extractives à leur autonomisation économique. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ Analyser l'incidence des stratégies de croissance et de création d'emplois sur l'autonomisation économique des femmes ;
- ✓ l'analyser le cadre légal, réglementaire et institutionnel relatif au secteur extractif et son incidence sur l'inclusion des femmes dans ce secteur ;
- ✓ Dégager les facteurs de discrimination et les normes sociales caractérisant le statut de la femme dans le secteur extractif ;

- ✓ Evaluer les différences d'éducation entre les hommes et les femmes travaillant dans l'industrie extractive ;
- Evaluer les inégalités de gains et de revenus entre les hommes et les femmes de l'industrie extractive ;
- Evaluer l'impact des scénarii de crises sociopolitiques sur le développement des activités minières en Côte d'Ivoire.

1. METHODOLOGIE

Cette étude s'est déroulée en cinq (05) principales phases. Elle a débuté par un ensemble d'activités de conceptualisation ayant abouti à son lancement effectif en avril 2016. Il s'en est suivi la collecte de données. Cette phase comprend le recueil de données secondaires (données macroéconomiques et documents administratifs) et la collecte de données primaires. Ce dernier volet est composé d'une enquête quantitative et d'une enquête qualitative. Elles ont permis d'enquêter 1842 individus et de conduire environ soixante-douze (72) entretiens qualitatifs. Ces deux enquêtes se sont déroulées dans dix (10) régions administratives de Côte d'Ivoire, représentant les zones à forte intensité d'activité minière : Bagoué, Bélier, Gontougo, Hambol, Haut-Sassandra, Lôh-Djiboua, Poro, Tonkpi, Worodougou, Bounkani. Cette collecte comporte également des rencontres et échanges avec une dizaine d'organisations et institutions de développement et faisant la promotion du genre en Côte d'Ivoire. La phase de collecte s'est étalée sur environ six (06) mois. A la suite de la collecte, les données sont traitées par différentes approches (saisie, apurement, retranscription, etc.), gage d'assurance qualité des données. La troisième phase du projet correspond à l'analyse des données qui a consisté en l'élaboration d'un rapport sur la situation de la femme dans les emplois dans les zones minières, et en la rédaction d'une série d'articles scientifiques dont la finalité est d'éclairer les décideurs sur les différentes stratégies à adopter pour améliorer la participation et les bénéfices de la femme dans les emplois dans la mine artisanale. Les principaux résultats issus de ces différents travaux ont été présentés à deux ateliers de dissémination organisés respectivement en Côte d'Ivoire, le 27 avril 2017 et au Ghana, le 14 juin 2017. Ces deux ateliers ont contribué à l'amélioration et à l'opérationnalisation des résultats de l'étude. Les analyses sont également effectuées conformément au cahier de charges préétablies, afin de répondre aux différents objectifs de l'étude. Le présent policy forum, prévu pour la période du 28 au 29 septembre 2017, à la Maison des Entreprises au Plateau, marque la fin des activités de clôture du projet.

2. PRINCIPAUX RESULTATS

a- Profil des individus et ménages travaillant dans les zones minières artisanales

Dans les zones d'activités minières, les ménages comptent, en moyenne, 5 personnes. Les principales sources d'approvisionnement en eau potable sont les puits (49%) et les pompes villageoises (60%). Plus de 50% ont des chefs de ménage enquêtés ont moins de 35 ans. Les femmes sur le marché du travail sont encore plus jeunes. Les femmes participent plus aux migrations internes tandis que les hommes interviewés participent aux migrations internationales. Les séries de crises motiveraient davantage les migrations internes des femmes et le motif économique celles des hommes. Sur la décennie de 2004 à 2014, on note une augmentation de la participation des femmes dans les mines industrielles. Dans les mines artisanales, elles exercent majoritairement en tant que concasseuses, laveuses, trieuses, et dans une proportion faible d'autres professions où le niveau de capital humain exigible est bas. Ce sont des

activités qu'elles jugent pénibles ; ce qui expliquerait leur insatisfaction dans ce secteur. Le secteur du diamant est un secteur à forte main d'œuvre masculine en comparaison aux trois autres sous-secteurs (or, granite, manganèse).

b- Stratégies de croissance, de création d'emplois et autonomisation économique des femmes dans le secteur extractif

Les industries extractives ont contribué, de façon significative, à la création de richesse en Côte d'Ivoire même si cela s'est fait de manière irrégulière sur la période 1996-2014 sous revue. Le ratio de la valeur ajoutée du secteur des industries extractives relativement au PIB réel, a une tendance haussière, à partir de 1996 jusqu'en 2009, avec des valeurs allant de 0,3% à 8,3%. A partir de 2010, la part de ce secteur dans la production de la richesse nationale est irrégulière. La tendance est néanmoins baissière sur la période post-crise avec des valeurs allant de 7,3% à 5,3% de 2011 à 2014. Deux remarques majeures peuvent être faites sur la base de cette description. La première a trait à une accélération de la part de ce secteur à la création de richesse nationale dès 2003. Cette proportion qui était moins de 1% du PIB réel avant 2003, a franchi ce seuil et s'est établi à 2,9% en 2003. Le taux de croissance en volume de cette branche des industries extractives est de 252% au cours de cette année. Même avec la tendance baissière constatée après 2009, la part de ce secteur dans le PIB réel est de plus de 5% en 2014. La deuxième observation porte sur les pics constatés en 2003 et en 2011 qui sont des années de forte intensité de crise. De ces observations, il ressort que le dynamisme du secteur des industries extractives peut donc être mieux appréhendé suivant un découpage en trois périodes. La première période part de 1996 à 2002 avec un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée du secteur des industries extractives à prix constant de 24,2% pour un ratio de cumul de la Valeur Ajoutée du secteur au PIB de 0,7%. Sur la seconde période (2002-2009), le taux de croissance annuel moyen du secteur extractif est de 24,8% pour un ratio de VA/PIB de 4,5% tandis que pour la troisième période, les valeurs sont respectivement de 8,1% et de 6,3%

c- Cadre légal, réglementaire et institutionnel relatif au secteur extractif

Le cadre légal et réglementaire ivoirien en rapport avec l'organisation et le fonctionnement du secteur extractif, pour l'heure, ne prend pas en considération les inégalités du genre. Aucune disposition établie de façon explicite ne favorise guère directement l'autonomisation des femmes. La constitution (loi N°2016-886-du 08 novembre 2016) ayant une vocation plus générale, pose des principes d'égalité entre tous les citoyens et ne contient donc pas de dispositions spécifiques relatives à un secteur. Il en est de même pour le code du travail (loi N°2015-532 du 20 juillet 2015). Cependant, elle pose des bases générales en faveur des femmes dans le domaine économique, notamment de l'emploi. Les aspects sexo-spécifiques, qui ferait une part belle aux femmes n'existent pas dans le présent dispositif.

La loi N° 2014-138 du 24 mars 2014 portant **code minier** et ses textes subséquents ne prévoient pas de façon directe des dispositions particulières en faveur des femmes, en dehors de la composition des CDLM qui prévoit « une représentante des femmes des villages impactés ». Cependant ces textes contiennent des articles qui sont favorables indirectement aux ivoiriens dans le secteur minier, notamment dans le recrutement du personnel, la formation, la constitution du capital des entreprises ainsi que dans l'exploitation artisanale des mines et des carrières.

Cependant des obstacles sur le plan légal et réglementaire relativement à l'insertion des femmes dans le secteur minier peuvent être relevés :

- La lourdeur administrative relativement à la délivrance des autorisations d'exploitation et minière ;
- Le non fonctionnement des Comités Techniques Local (CTL) et la recolonisation des sites déguerpis qui bien que prévu par le code minier n'ont jusqu'à aujourd'hui été mis en place ;
- La non prise en compte explicite des besoins des femmes dans les CDLM ;
- Par ailleurs, le Contenu Local admis par le code minier n'est jusqu'ici pas réglementé en terme de dispositions des activités concernées prévues, les types de travail a sous loués, les caractéristiques des entreprises concernées, et les conditions d'admission, etc.

Au niveau international, les textes ratifiés et les actes posés par la Côte d'Ivoire en faveur de l'autonomisation des femmes ne sont pas liés directement aux activités extractives. Cependant ce cadre garantit l'insertion de la femme dans toutes activités économiques en général et celle des mines en particulier.

- d- Facteurs de discrimination et normes sociales caractérisant le statut de la femme dans le secteur extractif

D'une manière générale, il existe de nombreuses barrières entre les hommes et les femmes dans les communautés. Les normes sociales disent que les hommes réalisent plus les travaux exigeant assez de force physique que les femmes. En outre, l'organisation sociale réserve très peu de place aux femmes dans les instances de décisions. Généralement, elles ne participent qu'à des prises de décisions ne concernant pour la plupart que leurs conditions dans les communautés. Elles sont souvent exclues de la prise de décision sur l'avenir ou la vie politique dans leur communauté. Par ailleurs, il faut noter que la vie associative est très développée au niveau des femmes dans les campagnes. Cela se traduit par l'essor des groupements féminins autour des activités socio-économiques telles que les activités du secteur extractif. En effet, dans les régions visitées, l'association des femmes peut être directement liée à l'activité extractive, ou développée dans un autre contexte grâce aux revenus ou à l'essor de l'activité extractive. Pour celles qui s'investissent dans le secteur extractif, plus particulièrement les types de travaux exercés sont le prolongement de leurs travaux domestiques. Dans le milieu de l'extraction artisanale de l'or, du gravier et du diamant, les femmes exercent principalement le concassage du gravier ou des roches, le transport et le lavage du sable. De façon quotidienne, la plupart des travaux domestiques exigent l'utilisation d'eau que les femmes transportent de la source à la maison. Cette norme est commune à toutes les zones où l'activité extractive artisanale est pratiquée. Les Violences Basées sur le Genre (VBG) constituent d'autres barrières quant à l'entrée et à la rétention des femmes dans les emplois miniers.

✓ Violences Basées sur le Genre (VBG) et vulnérabilité des femmes

Près de 22% des femmes affirment avoir été, quelques fois, victimes de violences sexuelles ou de viols. Plus de 60% des femmes ignorent encore l'existence des lois qui sanctionnent les VBG (harcèlement sexuel, discriminations fondée sur le genre en matière d'embauche, égalité entre sexe), à l'exception des lois relatives à la réprimande des actes de violences domestiques. En moyenne, 50% des individus ont une connaissance de la législation spécifique réprimant le viol. Moins de 42% des individus enquêtés soutiennent le respect des droits établissant l'égalité entre homme et femme sur le plan économique et financier (notamment l'égalité de rémunération, l'égalité de chances d'accès au crédit et au prêt, l'égalité

de la responsabilité juridique de pouvoir aux besoins de la famille, égalité de droits en matière de possessions et d'accès au foncier). Plus de 70% des individus ignorent les lois d'égalité relatives à l'héritage, à la garde des enfants après le divorce, à la tutelle d'un enfant pendant le mariage. Sur les connaissances des droits civils, plus de 50% les individus enquêtés n'accepte pas que la femme choisisse le lieu de résidence. Cependant, près de 64% ne sont pas contre le fait que la femme soit acceptée comme chef de famille.

e- Inégalités de gains et de revenus entre les hommes et les femmes de l'industrie extractive

Les mines industrielles sont marquées, de façon généralisée, par d'énormes disparités de rémunération ne favorisant guère les femmes. Les employés féminins sont relativement moins rémunérés que les employés masculins aussi bien dans les principaux secteurs et selon la plupart des catégories socioprofessionnelles. Les différences de salaire sont particulièrement alarmantes dans les catégories élevées (cadres supérieurs, cadres moyens) et dans le secteur de l'hydrocarbure. Dans la plupart des cas, les différences de salaire en faveur des hommes, exceptionnellement dans les catégories des cadres moyens et supérieurs gravitent autour de 500 000. Pire, les hommes de catégorie cadre supérieur, exerçant dans le secteur des hydrocarbures, gagnent plus de 3 500 000 FCFA de plus que leurs homologues féminins. Cette différence est estimée respectivement à plus de 1 000 000 FCFA pour l'extraction des minerais métalliques et plus de 7 000 000 FCFA pour les autres secteurs miniers industriels, pour la catégorie cadre supérieur. Exceptionnellement, les différences dans les autres secteurs et le secteur métallique, sont en faveur des femmes techniciennes et ouvrières. Toutefois, cette différence est extrêmement faible pour inverser la tendance.

Il existe des disparités entre homme et femme dans l'économie ivoirienne tant en termes d'emploi occupés et qu'en termes de revenu distribué. Le secteur extractif est plus inégalitaire en termes de genre comparativement à l'ensemble de l'économie. Dans ce secteur les différences de salaires globaux sont, dans la plupart des sous-secteurs, en faveur des hommes toutes catégories et toutes nationalités confondues. Les disparités sont encore plus persistantes au niveau des cadres supérieurs et cadres moyens, particulièrement dans le secteur des hydrocarbures. On note une disparité des salaires entre homme et femme qui diffère d'un secteur à un autre. Dans le secteur de l'or et du granite le revenu des femmes n'atteint pas le cinquième quintile (216 000FCFA) contrairement aux deux autres secteurs.

f- Impact des scénarii de crises sociopolitiques sur le développement des activités minières

Une analyse rétrospective montre que les activités d'extraction minières artisanales ont connu une très grande expansion pendant la période de crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire de 2002 à 2011. Parmi la population des travailleurs enquêtés, le nombre de travailleurs dans la mine est passé de 329 en 2002 à 1197 en 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,6%. Des différences de genre apparaissent dans ce regain d'intérêt porté sur les activités minières pendant la période de crises sociopolitiques. D'une manière générale, les hommes sont les plus concernés par cette transition. Toutefois, la dynamique interne du groupe des femmes est largement plus importante que celle de leurs homologues masculins. La manifestation des scénarii de crises a augmenté de 33% la probabilité qu'une femme change d'emploi en faveur de la mine, contre 22% pour les hommes. L'appartenance à la zone CNO (Régions Centre, Nord, Ouest), le faible niveau de scolarisation et la migration sont des facteurs qui viennent amplifier l'impact des crises sur le développement des activités minières. Toutefois, l'entrée sur la mine des femmes sous l'effet de la crise est plus causée par l'accentuation du niveau de pauvreté. Par contre, c'est la combinaison des déplacements liés à la crise combinée à la dégradation du niveau de vie qui poussent les hommes à aller travailler dans les mines artisanales.

3. RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées ci-après ont pour objet principal d'identifier les mesures idoines pour encadrer le développement du secteur extractif en vue d'autonomiser la femme et par conséquent, de promouvoir le développement communautaire. Elles s'inscrivent dans la trame analytique développée, d'une part dans le rapport d'étude élaboré par le CIREs, et d'autre part, de la synthèse des propositions formulées par les parties prenantes du grow policy forum qui a eu lieu à Abidjan du 28 au 29 septembre 2017 autour de différentes thématiques relatives à la l'autonomisation de la femme dans le secteur extractif.

i. Amélioration du cadre légal, règlementaire et institutionnel

<ul style="list-style-type: none">• Créer un cadre juridique, règlementaire et institutionnel favorable à la participation des populations locales en général, et des femmes en particulier, au développement communautaire et au secteur extractif	Ministère de l'Industrie et des Mines
<ul style="list-style-type: none">• Accélérer les procédures de délivrance des autorisations et des permis d'exploitation aux artisans et aux semi-industriels	
<ul style="list-style-type: none">• Créer un organe indépendant (Interministériel), chargé de suivre et d'évaluer les actions des CDLM et les fonds mis à leur disposition pour le développement communautaire	Ministère de l'industrie et des mines Ministère de l'Économie et des Finances
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le décret d'application portant création des CDLM en insérant des clauses relatives à la participation des femmes aux postes de décision dans ces comités	
<ul style="list-style-type: none">• Prendre un arrêté de création de la cellule genre au sein du Ministère de l'industrie et des mines en vue de prendre en compte le genre dans les programmes et projets du dit Ministère	Ministère de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité
<ul style="list-style-type: none">• Réviser les procédures d'indemnisation des parcelles villageoises faisant parties du périmètre d'exploitation de l'entreprise minière ayant un permis d'exploitation	Ministère de l'agriculture et du développement rural
<ul style="list-style-type: none">• Créer un environnement facilitant l'accès des femmes à la terre et aux titres fonciers	

ii. Développement des compétences et participation de la femme au marché du travail

<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et accélérer la délivrance des autorisations artisanales aux groupements féminins en les formant et les encadrant 	Ministère de l'industrie et des Mines
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le PNRO par des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté, par la mise en place d'un système de renforcement des capacités des femmes sur l'entrepreneuriat 	
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les opportunités économiques en donnant accès aux femmes à plus d'emplois de meilleure qualité dans les entreprises 	
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les métiers et les formations du secteur extractif en les rendant plus attrayants pour les jeunes filles 	
<ul style="list-style-type: none"> • Introduire des initiatives de formation destinées aux femmes sur les questions telles que la technologie de l'exploitation de l'or sans mercure ainsi que l'accès aux équipements appropriés 	Direction des mines et de la géologie
<ul style="list-style-type: none"> • Affecter une partie du Fonds de Développement Communautaire au financement des Activités Génératrices de Revenu pour les femmes 	CDLM
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les curricula de formation dans les Institut de Formation et d'Education Féminine en intégrant les formations relatives aux différents services que suscitent les activités extractives 	Ministère de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité
<ul style="list-style-type: none"> • Monitorer les femmes professionnelles du secteur extractif pour qu'elles puissent accéder à des postes de direction 	
<ul style="list-style-type: none"> • Initier des programmes de qualification des jeunes filles en sciences et techniques auprès d'une institution universitaire de référence 	Ministère l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une collaboration entre les différents réseaux de femmes 	Partenaires Techniques et Financiers

iii. Amélioration du cadre socioéconomique et environnemental

<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la mise en œuvre effective des dispositions relatives à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 	Ministère de l'industrie et des Mines
<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au niveau des CDLM, la transparence dans la gouvernance locale, par l'instauration de mécanisme les obligeant à rendre compte 	
<ul style="list-style-type: none"> • Assainir le secteur minier en luttant contre l'orpaillage clandestin 	
<ul style="list-style-type: none"> • Veillez à l'application effective du principe de fonds séquestres destinés à la réhabilitation des terres détruites 	Ministère de l'économie et des finances ; Ministère de l'Industrie et des Mines,

	Ministère de l'Environnement
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'exploitation des mines sans mercure et autres produits chimiques dangereux pour la production agricole dans les exploitations artisanales 	Ministère de l'Industrie et des Mines
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des infrastructures sanitaires et des soins dans les zones d'exploitation 	GPMCI
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les installations et l'équipement adaptés pour les femmes et pour accueillir des équipes mixtes 	
<ul style="list-style-type: none"> Susciter la création de coopérative ou de groupement à intérêts économiques pour l'obtention d'autorisation artisanale 	Ministère des Industries et des Mines Collectivités Territoriales
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à l'information sur les procédures, les conditions d'obtention d'autorisation d'exploitation minière artisanale et une assistance des autorités minières locales 	
<ul style="list-style-type: none"> Développer et financer des Activités Génératrices de Revenus pour les jeunes résidant dans les localités impactées en vue de les insérer dans le tissu économique 	Ministère de l'Agriculture CDLM
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les qualités des prestations sanitaires offertes aux femmes issues du développement des infrastructures sanitaires, à partir des fonds communautaires 	CDLM
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de femmes dans les instances de prise de décisions au sein des organisations communautaires rurales, chefferie traditionnelle, coopératives 	

iv. Renforcement des capacités et sensibilisation (volet transversal)

Organiser des programmes de renforcement des capacités des membres du CDLM en matière de management et de gestion axée sur les résultats	Ministère de l'industrie et des Mines
Organiser des espaces de concertation régulière sur l'exploitation minière entre toutes les parties prenantes	
Sensibiliser et former les artisans sur les risques d'utilisation des produits chimiques tels que le cyanure et le mercure	Ministère de l'Industrie et des Mines
Sensibiliser les populations sur les risques de crevasse que génère l'exploitation minière, son incidence sur la productivité agricole et les risques de perte de bétails lors des transhumances	
Vulgariser les lois sur la promotion du genre et l'autonomisation de la femme	

Sensibiliser les différents acteurs du secteur et les populations riveraines sur les lois sanctionnant les Violences Basées sur le Genre (VBG) et sur les notions de genre	Ministère de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité
Renforcer les capacités des femmes exerçantes dans le secteur artisanal	Ministère de l'Industrie et des Mines
Sensibiliser les femmes du secteur artisanal sur les opportunités liées aux financements	Organisations de la Société Civile

v. Suivi-évaluation

Mettre en place une plate-forme de collaboration des parties prenantes (comité de suivi) pour le suivi des principales recommandations	Ministère de la femme, de la protection de l'enfant et de la solidarité
Créer un réseau de partenaires pour accompagner la mise en œuvre des recommandations et la stratégie de mobilisation des ressources	